

Commission interne de l'enseignement et de l'éducation spécialisés

PV du Jeudi 2 février 2012

Retour du terrain

Il y a de plus en plus d'enfants accueillis dans les regroupements dont la place est dans les CMP. Ce sont des situations lourdes pour les collègues, sans les moyens pour assumer la gestion de la situation. Le SPMI est débordé, les dispositifs transitoires ne sont pas en place, le rôle des parents sert plus à bloquer qu'il n'apporte de solutions, et M. Eliez se cache derrière pour dire qu'il n'y a pas de solutions. Les liens entre l'OMP et l'EP sont au point mort, les enseignant-e-s n'en peuvent plus, c'est la crise. On est dans une situation qualifiée de bombe à retardement. Il est à craindre que beaucoup de collègues craquent et partent en épuisement professionnel.

Une autre question délicate: qui oriente les élèves? Comment cela se passe-t-il? Qui signale les élèves pour une orientation en enseignement spécialisé? Les procédures ne sont plus claires du tout. Le rôle renforcé des parents dans ce processus n'arrange pas les choses.

Concernant la charge administrative, il faut reprendre cela dans le cadre d'un temps syndical déchargé avec les personnes intéressées; de la commission interne du spécialisé, sont intéressée: Séverine, Candice, Marie-Laure, Alexandre et Anne-Lillia.

Rencontre avec l'observatoire

Difficile de faire passer le point de vue des enseignant-e-s. L'impression est que l'observatoire ne capte pas la description de la situation décrite par les professionnels. M. Eliez a descendu en flèche le rapport lors de la commission du Fonctionnement. Il n'y a pour lui aucune entrée en matière quant à une ouverture de l'enseignement primaire vers l'enseignement spécialisé et vice versa. Autrement dit, une forme de repli sur soi institutionnel, on est loin de l'école intégrative...

Cahier des charges des responsables pédagogiques

Une association des responsables pédagogiques a été mise sur pied. Leur but est surtout de constituer un groupe, pour pouvoir organiser une délégation qui puisse parler en leur nom à la direction. Le responsable du comité est Philippe Thomas. Le comité est l'interlocuteur de la DG OMP.

Ils ont été consultés sur la première version, au pas de course. Ensuite, la direction a affirmé qu'il y avait du temps à disposition pour reprendre le document. L'association a donné son avis sur la dernière version, mais à part les remarques de vocabulaire, de précision, rien sur le fond n'a été modifié. Ils ont eu 3 à 4 rencontres avec la DG de l'OMP (Dandelot, Eliez et Alhéritière). Concernant leurs indemnités, la réponse est: on attend SCORE!

La discussion à l'interne de leur association est basée sur l'alternative suivante: ou bien on les fait passer au statut de cadre, et donc le responsable devient une fonction en tant que telle; ou bien ils obtiennent une prime et une décharge de temps de travail digne de ce nom.